

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de La Réunion

Service Eau et Biodiversité

12 Allée de la Forêt-Parc de la Providence-
97400 Saint Denis

tel : 02 62 94 72 50

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉTENTION,
DE PRODUCTION ET D'ÉLEVAGE DE GRAND GIBIER
(Art R-413-24 et R 413-28 à 30 et 35 à 39 du Code de l'Environnement)**

A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Établissement (en cas de personne morale)	
Dénomination ou raison sociale	
Adresse du siège d'exploitation	
Type d'établissement (association, société de droit privé...)	

Personne physique référente	
Nom et prénoms	
Qualité	<input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> locataire <input type="checkbox"/> autre (préciser) :
Adresse postale (si différente de l'établissement)	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
Adresse électronique	

B. DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Date de création	
Commune de localisation	
Références cadastrales	
Superficie totale (ha)	
Superficie par type de milieu (ha)	- Prairie : - Forêt : - Friche : - Broussailles :
Bâtiments le cas échéant et équipements particuliers :	- Nombre : - Surface (m ²) : - Matériau(x) :
Description de la clôture :	- Nature : - Dimensions : - Fixation complémentaire au sol : - Renforcement spécifique : - Passage de ravine : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Systèmes d'ouverture :

Description libre de l'établissement :

Description libre de l'environnement de l'établissement :

Informations complémentaire (groupement de producteurs, production annuelle escomptée, destination probable des animaux, ...) :

C. GESTION DES ANIMAUX

Espèce(s) élevée(s) :

Origine des animaux :

NB : pour toute nouvelle introduction, remplir le formulaire « demande d'autorisation d'introduction et/ou prélèvement de gibier dans le milieu naturel » dédié (uniquement pour l'espèce Cerf de Java).

Destination des animaux / Catégories de l'élevage :

- A: Lâchers : tout ou partie des animaux produits sont destinés à être introduits légalement dans un parc de chasse
- B : Les animaux sont destinés à la production de viande ou à d'autres destinations (sauf lâchers dans un parc de chasse)

Détail sur la destination des animaux (liste des élevages ou parcs de chasse, nom et adresse de l'abattoir, nombre d'animaux prélevés par an...) :

NB : le registre d'entrée/sortie (détail de l'origine des animaux, de leur destination) est obligatoire dans le cadre du registre d'élevage (cf. ci-dessous).

Effectif maximum d'animaux présent à la fois :

	Mâles	Femelles	Faons	Total
Dont reproducteurs			-	

Nombre de naissances annuelles :**Localisation des animaux :****Mortalité :****Plan sanitaire :**

Élevage inscrit au contrôle sanitaire officiel	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Nom et adresse du vétérinaire sanitaire de l'élevage :		
Adhérent au G.D.S. (respect du plan sanitaire inscrit au contrôle sanitaire officiel)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Opérations prévues régulièrement (soins, prophylaxie)		

Conduite de l'élevage :

Mode de nourrissage (type d'aliments et fréquence de nourrissage)	
Type d'aliments	
Mode d'alimentation en eau	
Mode de conduite	<input type="checkbox"/> Claustration <input type="checkbox"/> Plein air <input type="checkbox"/> Système mixte
Rythme de rotation éventuel	
Systèmes de reprise et matériel de contention (nombre, type, dimensions, capacités...)	

Partie réservée à l'administration

Avis du Directeur de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt :

- Favorable
- Réserves – conditions :
- Défavorable – motif(s) :

Avis de la Chambre d'Agriculture :

- Favorable
- Réserves – conditions :
- Défavorable – motif(s) :

Avis du représentant d'une organisation professionnelle d'élevage du gibier :

- Favorable
- Réserves – conditions :
- Défavorable – motif(s) :

Avis de la Fédération des Chasseurs (pour les élevages de catégorie A)

- Favorable
- Réserves – conditions :
- Défavorable – motif(s) :

**La présente demande doit être retournée en courrier recommandé avec
accusé de réception à la Préfecture de la Réunion**

Direction des relations avec les collectivités Territoriales et du Cadre de Vie
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme
Avenue de la Victoire
97405 Saint-Denis Cedex

Pour toute information, vous pouvez contacter la DEAL de la Réunion

Service Eau et biodiversité
12 allée de la Forêt
Parc de la Providence
97400 Saint-Denis
Tél : 02.62.94 72 48